



*Vigneux-sur-Seine*

DEPARTEMENT  
DE L'ESSONNE

—  
Arrondissement  
d'ÉVRY

—  
Canton  
de VIGNEUX-SUR-SEINE

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté-Egalité-Fraternité

Conseil Municipal du 2 avril 2024

Extrait du registre des  
**Délibérations**

—  
**n° 24.085**

**NOMBRE DE MEMBRES :**

Composant le Conseil : 39  
En exercice : 39  
Présents : 28  
Représentés : 7  
Excusés : 2  
Absents : 2

Objet : **Compte rendu de l'exploitation des marchés d'approvisionnement dans le cadre de la Délégation de Service Public pour les exercices 2021 et 2022**

L'an deux mille vingt-quatre, le deux avril à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de Vigneux-sur-Seine, légalement convoqué le vingt mars deux mille vingt-quatre, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Thomas CHAZAL, Maire.

Monsieur Thomas CHAZAL ouvre la séance à 19 h 00 et fait l'appel nominal.

**PRÉSENTS :** Thomas CHAZAL, Maire,  
Colette KOEBERLE, Fouad SARI<sup>1</sup>, Joël GRUERE, Michelle LEROY, Florent PECASSOU<sup>2</sup>, Leila SAÏD, Patrick DUBOIS, Sophie MINE, Dominique DEVERNOIS, Samia LEMTAÏ, Norman CHARLES, Adjoint.  
Elisabeth LEGRADE, Alain GALLET, Jeannette LECOQ, René REAL, Valérie HOULLIER, Christina PEDRI, Virginia VITALINO, Faten BENHAMED, Djamila RAMIREZ, Sophiane TERCHOUNE, Florian GOURMELON, Samia CARTIER, Julia ALFONSO, Benjamin DONEKOGLU, Patrice ALLIO, Bouchra KHIAR, Conseillers municipaux.

**REPRÉSENTÉS :** Monique BAILLOT par Joël GRUERE  
Marième GADIO par Colette KOEBERLE  
Gabin ABENA par Thomas CHAZAL  
Fernando PEREIRA par Elisabeth LEGRADE  
Fanny KARANI par Djamila RAMIREZ  
Nicolas ALLEOS par Leila SAÏD  
Julie OZENNE par Patrice ALLIO.

**EXCUSÉS :** Bachir CHEKINI  
Frank GUEX.

**ABSENTS :** Maryline VIARD  
Sylvain ALLIROT.

Les membres présents peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Il est procédé, en conformité de l'article L. 2121-15 du code précité, à la désignation d'un secrétaire pris au sein du Conseil pour la présente séance.

Monsieur Florian GOURMELON est désigné pour remplir ces fonctions, qu'il accepte.

---

<sup>1</sup> A quitté la séance à 20 h 05 en donnant pouvoir à Sophie Mine

<sup>2</sup> Est arrivé à 19 h14, à compter de la délibération n° 24.068 « Budget Ville – Fixation des taux d'imposition pour l'année 2024 »

**Compte rendu de l'exploitation des marchés d'approvisionnement dans le cadre de la Délégation de Service Public pour les exercices 2021 et 2022**

---

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.1411-3 ;

Vu la loi n°93-122 du 29 janvier 1993 relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques ;

Vu la délégation de service public des marchés communaux d'approvisionnement notifiée le 28 juillet 2000 avec la société GERAUD ET ASSOCIES puis transférée à la société LES FILS DE MADAME GERAUD et ses avenants n°1, 2, 3 et 4 ;

Vu les rapports annuels fournis par le délégataire pour les exercices 2021 et 2022 ;

Vu l'avis rendu par la Commission Consultative des Services Publics Locaux le 26 mars 2024 ;

Considérant que l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 prévoit que le délégataire produise chaque année, avant le 1<sup>er</sup> juin de l'exercice suivant l'année d'exploitation, un rapport comportant les comptes retraçant les opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service ;

Considérant que monsieur le Maire ou son représentant doit ensuite présenter celui-ci au conseil municipal ;

Considérant qu'exceptionnellement le conseil municipal a à se prononcer sur les rapports d'activité concernant les exercices 2021 et 2022 ;

Considérant que pour l'exercice 2021 une synthèse du rapport a été réalisée dans la notice explicative et le bilan financier global est déficitaire comme les années précédentes malgré l'actualisation des tarifs et que le bilan financier des opérations d'animation est positif ;

Considérant que pour l'exercice 2022 une synthèse du rapport a également été réalisée dans la notice explicative et que le bilan financier global est toujours déficitaire structurellement et que le bilan financier des opérations d'animation est légèrement négatif ;

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

À L'UNANIMITÉ,

**Article 1 -** PREND CONNAISSANCE et PREND ACTE du rapport annuel d'activités pour l'exercice 2021 transmis par la société GERAUD & Associés, le délégataire, conformément à l'article L.1411-3 du code général des collectivités territoriales, pour la délégation de service public des marchés d'approvisionnement communaux.

**Article 2 -** PREND CONNAISSANCE et PREND ACTE du rapport annuel d'activités pour l'exercice 2022 transmis par la société LES FILS DE MADAME GERAUD, le délégataire, conformément à l'article L.1411-3 du code général des collectivités territoriales, pour la délégation de service public des marchés d'approvisionnement communaux.

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre le Maire et le Secrétaire de séance  
POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire  
Thomas CHAZAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-219106572-20240402-24-085-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2024

Affichage : 04/04/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage

Signé numériquement le 03/04/2024



Th. Chazal